Hiver 2019-2020 – Vol. 14 nº 4

horizon

information municipale

STATIONNEMENT HIVERNAL

Trois moyens de rester informé

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mot du maire

TRADITIONS ET PETITS BONHEURS HIVERNAUX

De nos jours, les célébrations entourant la fête de Noël débutent de plus en plus tôt. Aussitôt les vacances estivales terminées, les rennes et les Pères Noël côtoient les citrouilles et les sorcières sur les rayons des magasins à grande surface. Ce constat, bien qu'un peu farfelu, est à peine exagéré et dénote tout l'engouement qui entoure les fêtes de fin d'année.

Ce qui est fantastique avec cette situation, c'est que nous avons plus de temps pour nous adonner à nos plaisirs coupables hivernaux. Certains rempliront leurs enregistreurs numériques de films de saison. D'autres écouteront en boucle leurs chansons de Noël préférées. Certains tremperont leurs bonhommes de pain d'épice dans une tasse de chocolat chaud remplie de guimauves. Le mois de décembre n'est que le début d'un hiver rempli de ces moments qui réchauffent le cœur.

L'hiver constitue également une période où les traditions sont à l'honneur. Les enfants sont heureux de participer à la confection de biscuits aux pépites de chocolat chez leurs grands-parents. Des amis se rencontrent au chalet après une journée de ski pour reprendre le temps perdu. Les plats mijotés, les soupes, les raclettes et les fondues sont à l'honneur. Toute raison est bonne pour s'emmitoufler et profiter de l'instant présent bien au chaud.

En cette période d'effervescence et de ressourcement, je vous souhaite de nombreux moments empreints de bonheur, d'amour et de magie avec vos proches. Que chacun de ceux-ci vous procure des souvenirs à chérir et à raconter.

Joyeuses Fêtes et bonne saison hivernale !

Yves Corriveau, maire

Rédaction et coordination :
Services aux citoyens et communications

information@villemsh.ca
villemsh.ca

© Ville de Mont-Saint-Hilaire / Décembre 2019

Graphisme : IG Agence Créative

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Abonnez-vous à la page Facebook de la Ville de Mont-Saint-Hilaire :

villemontsainthilaire

Sujets de saison

LA MAGIE DES FÊTES

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL : DONNER UNE AUTRE VIE À VOTRE ARBRE

Lors de la collecte de sapins naturels qui se déroulera le **lundi 6 janvier 2020**, vous pourrez disposer de votre arbre de Noël de manière écologique. Placez votre sapin dépouillé de ses décorations sur votre terrain, en bordure de rue et le tronc orienté vers la voie de circulation, avant 7 h le jour de la collecte. Les sapins seront par la suite réduits en copeaux et compostés.

OFFRIR LA LECTURE EN CADEAU

Il est encore temps de contribuer à l'initiative La lecture en cadeau. **Jusqu'au 29 décembre**, les citoyens peuvent faire don de lecture en offrant un livre neuf à un enfant âgé de 0 à 12 ans qui vit en situation défavorisée. Ce geste fera toute la différence pour le jeune qui recevra votre livre, lui qui n'a peut-être pas la chance d'être en contact avec les livres et la lecture dans son quotidien. Les dons peuvent être déposés à la Bibliothèque Armand-Cardinal. Tous les livres recueillis seront distribués en mai 2020 par la Fondation pour l'alphabétisation.

DES DÉCORATIONS DE NOËL QUI EN METTENT PLEIN LA VUE !

Tout comme vous, en décembre, la Ville met ses plus beaux habits pour être dans l'ambiance des fêtes. L'équipe du Service des travaux publics imagine chaque année des pièces décoratives qui, mises ensemble, créent une atmosphère qui invite à la célébration aux quatre coins de Mont-Saint-Hilaire. Pour ajouter à l'aspect festif, notons que les décorations de Noël sont fabriquées principalement de matières recyclées, comme par exemple d'anciens panneaux d'entrée de ville inutilisés. Quand créativité et développement durable se rencontrent, il y a plus d'une raison de célébrer.

STATIONNEMENT HIVERNAL À MONT-SAINT-HILAIRE

Trois moyens de rester informé

- Recevez des **avis** par texto, courriel ou message vocal
- Consultez le site **villemsh.ca**
- Contactez la ligne **info-stationnement** au **450-467-2854**

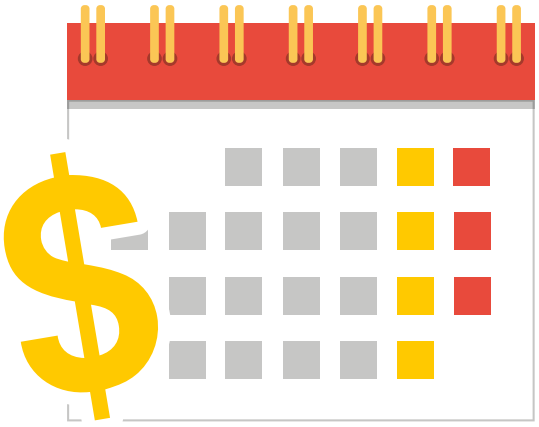

DISTRIBUTION DU CALENDRIER

Le calendrier municipal est distribué chaque année à toutes les portes de Mont-Saint-Hilaire, à la mi-décembre. En 2019, la distribution de cet outil apprécié des citoyens a pris un virage écologique. En effet, fini l'emballage et les sacs de plastique ! Le calendrier a été distribué par la poste, réduisant ainsi notre empreinte écologique. Au fil des mois, vous découvrirez certaines espèces en péril qui peuplent la Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire. Bonne année 2020 !

COMPTES DE TAXES 2020

Les comptes seront postés en janvier 2020. Il est possible de payer vos taxes municipales via votre institution bancaire en ligne. Vous pouvez acquitter votre compte en cinq versements : 17 février, 17 avril, 16 juin, 17 août et 16 octobre 2020.

RÈGLEMENTATION HIVERNALE ET DÉNEIGEMENT

ABRIS TEMPORAIRES ET CLÔTURES À NEIGE

Du 15 octobre au 15 avril, il est permis d'installer et de maintenir un abri pour véhicules automobiles dans un espace de stationnement ou dans une voie d'accès à un espace de stationnement desservant une habitation. Durant la période d'autorisation, l'abri doit être maintenu en bon état de conservation et d'entretien. Il doit être installé conformément à l'implantation et aux dimensions établies par le Règlement de zonage numéro 1235.

L'utilisation des clôtures à neige quant à elle est prohibée, excepté lorsqu'elles sont utilisées pour la protection des aménagements paysagers, pendant la période s'étalant du 1er novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

DÉPÔT DE LA NEIGE : SÉCURITÉ ET CIVISME

La collaboration et l'esprit de civisme des citoyens sont essentiels afin de permettre à tous de vivre un hiver en sécurité. Lorsque vous déneigerez à la maison, il est important d'avoir en tête que certaines actions nuisibles constituent des infractions au Règlement municipal sur les nuisances et le bruit numéro 1059. Par conséquent, il est interdit de :

- déverser ou permettre que soit déversée de la neige ou de l'eau sur un immeuble voisin, créer sur son immeuble des amoncellements de neige se déversant sur un immeuble voisin ;
- créer sur un terrain privé un ou des amoncellements de neige, de glace ou d'autres matières de nature à obstruer la visibilité pour les piétons ou les automobilistes aux intersections de voies publiques ;
- déposer ou jeter ou permettre que soit déversée de la neige ou de la glace provenant d'un immeuble privé, dans les rues, ruelles, allées, avenues, terrains publics, places publiques, traverses, trottoirs et parcs de la Ville.

En ce qui concerne les bouches et les bornes d'incendie, il est interdit de déposer de la neige ou de la glace sur celles-ci ou dans leur espace de dégagement (1,2 m de chaque côté). Il est recommandé de les déneiger pour s'assurer qu'elles soient accessibles en tout temps aux pompiers et à leurs équipements (Règlement numéro 836, art. 3.8).

TUYAUX GELÉS

Vous n'avez plus d'eau et il fait très froid dehors ? Sachez que par temps de grands froids, il peut arriver que des tuyaux gèlent lorsqu'ils ne sont pas bien isolés (souvent situés le long d'un mur extérieur, près de l'entrée d'eau au sous-sol ou derrière un mur de garde-robe, par exemple). La première chose à faire est d'essayer de dégeler les tuyaux avec un séchoir à cheveux, en ouvrant quelques robinets pour faciliter l'écoulement. Si la situation ne se règle pas, il faut alors faire appel à un plombier.

LORS D'UNE TEMPÊTE LA VILLE EST EN ACTION 24/7

En hiver, les employés du Service des travaux publics travaillent de jour comme de nuit pour sécuriser les rues de la ville. Lors de tempêtes, le déneigement s'effectue 24 heures par jour et sept jours par semaine. Les artères principales, les côtes et les zones scolaires sont traitées en priorité. Puis, suivent le déneigement des autres rues et des trottoirs et le dégagement des accès aux bornes d'incendie.

L'entretien du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, du chemin Benoît, de la Grande Allée, du chemin des Patriotes Nord (de l'autoroute 20 jusqu'à la limite de Saint-Charles-sur-Richelieu) ainsi que des bretelles d'accès, est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Pour des raisons environnementales, l'usage de sel et d'abrasifs est généralement limité aux rues principales, aux rues en pente, aux arrêts ainsi que dans les courbes prononcées lors d'une opération de déneigement.
En cas de verglas ou de formation de glace rapide, l'ensemble des rues et des trottoirs est traité.

CET HIVER, ON BOUGE !

Consultez la programmation en version numérique au villemsh.ca. Vous y retrouverez facilement et rapidement les informations relatives aux inscriptions sportives et culturelles de l'hiver ainsi qu'un bottin des organismes.

Crédit photo : Alain Lambert

PLAISIRS D'HIVER : CÉLÉBRONS LES JOIES HIVERNALES
La Ville travaille actuellement à concocter une programmation qui plaira à toute la famille à l'occasion de l'événement Plaisirs d'hiver. L'activité se tiendra le **samedi 8 février 2020, de 13 h à 16 h,** à l'école de l'Aquarelle. Le moment idéal pour profiter des joies de l'hiver en bougeant en plein air... pour mieux se réchauffer !

SEMAINE DE RELÂCHE DU 2 AU 6 MARS 2020
Les inscriptions aux camps de jour et aux ateliers de la semaine de relâche auront lieu dès le **14 janvier 2020, à 18 h.** Consultez la programmation complète des activités pour toute la famille disponible en ligne dans la Programmation loisirs-sports-culture. Carte citoyen obligatoire.

Loisirs

CET HIVER, ON BOUGE !

DES SORTIES SPORTIVES INCONTOURNABLES
Qui n'a pas de souvenirs d'une journée passée à dévaler une pente à glisser sur un toboggan en riant aux éclats ? D'autres se souviendront de parties de hockey mémorables entre voisins sur l'une des patinoires du coin. Mont-Saint-Hilaire met à la disposition de ses citoyens une variété d'installations hivernales pour le plus grand bonheur des sportifs.

PENTE À GLISSER
La pente à glisser, située au parc de la Gare, est le rendez-vous par excellence pour les familles hilairemontaises en hiver. Ce lieu, comportant trois couloirs de glisse aménagés, est enneigé artificiellement dès que les journées froides se pointent le bout du nez. Le site est ouvert tous les jours, de 10 h au coucher du soleil.

IL Y A DU NOUVEAU POUR LES FAMILLES HILAIREMONTAISES

FÊTES D'ENFANTS
La Ville de Mont-Saint-Hilaire offre maintenant deux forfaits de fête au pavillon Jordi-Bonet et au Centre aquatique. L'enfant fêté et ses amis pourront vivre un moment festif grâce aux activités variées offertes par un animateur dynamique. Les forfaits sont disponibles de janvier à mai. Information et réservation : 450 467-2854, poste 2257, ou loisirs@villemsh.ca

ACTIVITÉS LIBRES GRATUITES EN FAMILLE
Du 18 janvier au 21 mars – Les samedis de 9 h à 12 h

Pavillon Jordi-Bonet
Chaque semaine, des activités libres et gratuites seront offertes aux enfants de 12 ans et moins accompagnés de leurs parents. Les jeunes de moins de 5 ans pourront se dégourdir dans le parcours moteur alors que les plus vieux s'amuseront avec les jeux de société, les jeux ludiques, la chasse au trésor et plus encore. Aucune inscription n'est requise et les familles peuvent arriver et repartir au moment où elles le souhaitent.

PATINOIRES EXTÉRIEURES
Les patinoires extérieures sont ouvertes selon les conditions météorologiques. Vérifiez quotidiennement l'état des patinoires sur le site Internet de la Ville.
Le port du casque est fortement recommandé.

PATINOIRE MICHEL (école de l'Aquarelle)
PATINOIRE DE LA POMMERAIE (école de la Pommeraie)
Lundi au vendredi : 15 h à 21 h
Samedi et dimanche : 10 h à 21 h

PATINOIRE HERTEL
(école Au-Fil-de-l'Eau – Pavillon Hertel)
Lundi au vendredi : 17 h à 21 h
Samedi et dimanche : 10 h à 21 h

MODIFICATIONS À L'HORAIRE
Les patinoires extérieures seront ouvertes :
24 et 31 décembre 2019 : 10 h à 17 h
26 au 29 décembre 2019 : 10 h à 21 h
2, 3, 4, 5 janvier 2020 : 10 h à 21 h

Les patinoires extérieures seront fermées :
25 décembre 2019 et 1er janvier 2020

Ajout de dates pour les patinoires de la Pommeraie et Michel seulement :
Les 29 janvier / 16 et 19 février 2020 : 10 h à 21 h

Portrait

DONNER AU SUIVANT : 25e ÉDITION DE LA GUIGNOLÉE

Chaque année à l'aube de décembre, une équipe de lutins municipaux et de joyeux bénévoles s'active pour organiser et mettre en branle l'événement de partage par excellence : la Guignolée. Depuis maintenant près de 25 ans, la communauté se joint à ces personnes de cœur dans un élan de générosité qui vise à recueillir des denrées et des dons en argent qui seront remis à des citoyens qui en ont grandement besoin. Au moment de lire ces lignes, vous aurez déjà reçu la visite des « guignoleux ». Mais le travail se poursuit au-delà de la cueillette de porte-à-porte. C'est ça, la magie de Noël !

BREF HISTORIQUE

La Guignolée de Mont-Saint-Hilaire a été mise sur pied en 1995 par les pompiers qui désiraient faire une différence au sein de la population hilairemontaise, autrement que par leurs actions quotidiennes. La Ville a repris l'initiative en main en 2010 et poursuit aujourd'hui la tradition fortement ancrée dans la société.

UNE LOGISTIQUE QUI ROULE AU QUART DE TOUR

Pour organiser la Guignolée, le tri des denrées et le don des paniers, ça prend des êtres enthousiastes, méticuleux et organisés. Ça tombe bien, puisque Mont-Saint-Hilaire compte plusieurs de ces personnes parmi sa population. Chaque année, une équipe de l'administration municipale organise et coordonne le déroulement de l'événement. Avant le grand jour, des employés du Service du loisir et de la culture s'affairent à trouver des partenaires, recrutent des bénévoles et planifient l'attribution de secteurs de collecte aux équipes terrain. Des employés responsables des bâtiments s'occupent de la préparation des salles en fonction des besoins logistiques. Quant à eux, des employés du Service des travaux publics installent la signalisation sur le territoire de la ville et rendent les véhicules requis disponibles. C'est donc la Ville qui s'occupe de la portion porte-à-porte de la Guignolée. Au total, plus de 300 bénévoles prennent part aux opérations. Traditionnellement, plusieurs employés de la Ville et des pompiers se joignent bénévolement au groupe. Plusieurs âmes généreuses de leur temps répondent ainsi à l'appel de la Guignolée annuellement.

En ce qui concerne la suite, c'est le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu qui prend le relais. Après la collecte, c'est un vrai quartier général qui se déploie au pavillon Jordi-Bonet. Les employés et les bénévoles font le tri des denrées, préparent les paniers de Noël et les remettent aux citoyens dans le besoin. Les denrées ramassées servent pour les paniers de Noël, mais aussi pour le dépannage alimentaire tout au long de l'année. L'argent amassé sert à donner des certificats cadeaux pour l'achat de nourriture périssable à l'épicerie.

DU FOND DU CŒUR, MERCI !

La Guignolée connaît annuellement un franc succès. Cette réussite nous la devons à la générosité des citoyens hilairemontais qui, dans un souci de donner au suivant, ouvrent la porte un dimanche de décembre pour offrir des denrées non-périssables et de l'argent. Faire preuve d'altruisme envers sa communauté constitue une agréable façon de débuter la période des Fêtes, pour soi et pour les plus démunis. Merci à tous pour votre générosité !

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Si vous n'étiez pas à votre domicile lors de la cueillette du 8 décembre, il vous est possible d'apporter vos dons en argent ou en denrées non-périssables au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, tout au long de l'année, durant les heures d'ouverture.
Adresse : 288-A, rue Radisson, Mont-Saint-Hilaire

Culture

APPELS DE PROJETS ET BIBLIOTHÈQUE

FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES
Dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles, la Ville invite les artistes, les artisans et les organismes culturels de son territoire à lui soumettre des projets qui, si retenus, seront réalisés au cours de l'année 2020. Les initiatives présentées devront être novatrices et rassembleuses, tout en contribuant à l'enrichissement culturel de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de ses citoyens.

Date limite pour déposer un projet : le vendredi 13 mars 2020

PROGRAMMATION DU PAVILLON ISAAC-VANDANDAIGUE
La Ville de Mont-Saint-Hilaire lance un appel de projets pour enrichir sa programmation estivale qui sera présentée au Pavillon Isaac-Vandandaigue en 2020. Elle invite ainsi les organismes et artistes hilairemontais, professionnels ou de la relève, de différents horizons créatifs et sportifs, de tous âges, à mettre sur pied et à coordonner des activités qui seront offertes gratuitement durant la période estivale.

Date limite pour déposer un projet : le vendredi 3 avril 2020

RUE PIÉTONNE ÉPHÉMÈRE DE LA FÊTE NATIONALE
Artistes et artisans locaux pourront présenter leurs créations et échanger avec les citoyens à l'occasion d'une rue piétonne éphémère dans le secteur du Vieux village. La rue prendra vie en complémentarité avec les célébrations de la Fête nationale sur les rues Sainte-Anne, Saint-Charles et Saint-Hippolyte. L'événement se tiendra le 23 juin, entre 15 h et 20 h. Pour participer, il est obligatoire de réserver un espace d'exposition gratuit par courriel.

Date limite pour réserver un espace : le lundi 1er juin 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements, déposer un projet ou réserver un espace d'exposition, veuillez contacter Lucie Blanchet, responsable de la culture, au 450 467-2854, poste 2260, ou au lucie.blanchet@villemsh.ca
Les critères d'admissibilité pour les appels de projets se trouvent au villemsh.ca

VOTRE BIBLIOTHÈQUE EN MODE SÉDUCTION EN FÉVRIER
Sous le thème Février mois Coup de cœur, les usagers de la Bibliothèque Armand-Cardinal pourront découvrir les coups de cœur des membres du personnel. Laissez-vous ainsi séduire par des suggestions de lecture qui sortent des sentiers battus. Il y aura des découvertes pour tous les styles et pour tous les âges. Cette année, ouvrez votre cœur à votre valentin littéraire !

Environnement

QUALITÉ DE L'AIR ET POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR CET HIVER

La pollution de l'air est un enjeu important de santé publique. Les enfants, les personnes souffrant de maladies pulmonaires chroniques et les personnes âgées y sont les plus vulnérables. Le chauffage au bois, qui émet dans l'atmosphère de nombreuses particules fines polluantes et cancérigènes selon l'Organisation mondiale de la Santé, et la marche au ralenti des moteurs, qui occasionne l'émission de gaz à effet de serre, constituent les principales sources de pollution l'hiver. Les citoyens peuvent contribuer à préserver la qualité de l'air en adoptant de bonnes pratiques, dont :

- éviter le chauffage au bois comme mode de chauffage principal ;
- choisir un appareil au bois certifié EPA ;
- éviter d'utiliser le démarreur à distance ;
- rouler lentement, après avoir préchauffé la voiture environ 30 secondes. C'est la meilleure façon de réchauffer le véhicule et toutes ses composantes mécaniques.

RETOUR SUR L'ATELIER POLITIQUE VILLE NOURRICIÈRE

Le 15 octobre dernier, la Ville a tenu un premier atelier dans le cadre de sa démarche de consultation portant sur trois politiques environnementales. Les participants ont pu en apprendre davantage sur les actions qui favorisent l'accès à des aliments sains et sur l'évolution de l'offre alimentaire locale.

Les Hilairemontais ont aussi pu donner leur opinion sur les initiatives qu'ils souhaiteraient voir maintenues et proposer des idées et des projets que la Ville pourrait réaliser, tout en échangeant avec des partenaires du milieu. Les citoyens peuvent transmettre leur avis sur les grandes orientations de la politique en complétant le sondage disponible au villemsh.ca jusqu'au 20 décembre (section Services aux citoyens, onglets Environnement/ Démarche politiques environnementales 2019-2020).

La Ville tient à remercier tous ceux qui ont contribué à cet atelier. La démarche de consultation se poursuivra le 29 janvier 2020, de 19 h à 21 h, alors que la politique de gestion des milieux naturels sera au cœur des discussions.

L'IMPORTANCE D'ÊTRE SENSIBILISÉS AU RADON

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore qui provient de la dégradation de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par différentes ouvertures, comme les fondations, les vides sanitaires, les fissures de la dalle ou des murs, les raccords de tuyauterie, etc. Puisqu'il est plus lourd que l'air, il s'accumule principalement dans les pièces les plus basses et les moins ventilées, notamment le sous-sol, en hiver.

Une enquête réalisée de 2009 à 2011 par Santé Canada a révélé que le radon se trouve dans toutes les régions du Canada. Le seul moyen de connaître la concentration de radon dans une habitation est de le mesurer à l'aide d'un appareil appelé dosimètre. Il est conseillé d'effectuer cette mesure pendant une période d'au moins 3 mois en hiver. Fait à noter, on ne peut pas se fier aux résultats obtenus pour des propriétés voisines, puisque la concentration peut varier grandement d'un bâtiment à l'autre.

À titre informatif, l'Association pulmonaire du Québec offre des dosimètres certifiés et approuvés par Santé Canada au prix de 45 $. Vous pouvez également vous procurer ce type d'appareil dans les quincailleries et certains magasins grande surface.

Pour de plus amples renseignements sur le radon, sa provenance et ses impacts sur la santé : pq.poumon.ca

Source : Association pulmonaire du Québec

Nouveauté pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire

ALERTES MUNICIPALES

Recevez les alertes municipales par courriel, téléphone ou message texte.

INFOLETTRE

Soyez à l'affût de l'actualité municipale.
Abonnez-vous pour recevoir l'infolettre chaque mois.

INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT
À VILLEMSH.CA

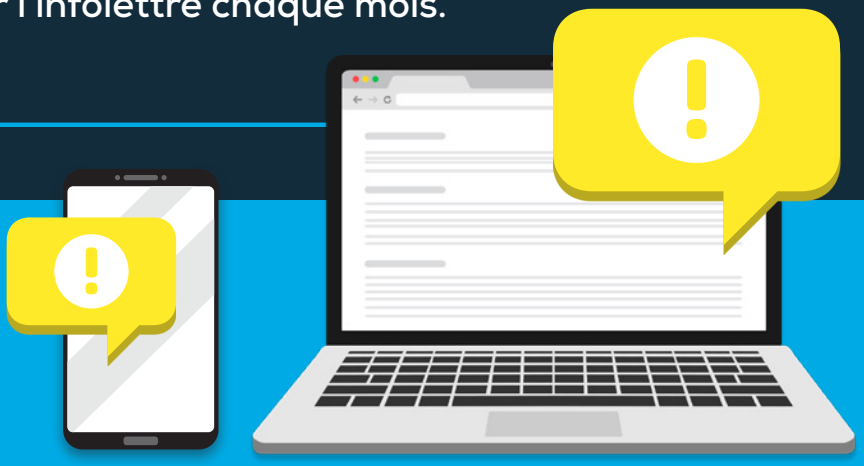

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Centre aquatique

OUVERT

Horaire régulier et
avec structure
23, 2 019 et
020

FERMÉ

, 26 et 31 décembre 2019
1er et 2 janvier 2020

PISCINES FERMÉES POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Patinage libre (intérieur)

23 décembre 2019 : 12 h à 13 h et 18 h à 19 h 15
27 décembre 2019 : 12 h à 13 h
29 décembre 2019 : 11 h à 13 h
30 décembre 2019 : 12 h à 13 h et 18 h à 19 h 15
3 janvier 2020 : 12 h à 13 h
5 janvier 2020 : 11 h à 13 h

Bibliothèque

OUVERTE

27, 28 et 29 décembre 2019

FERMÉE

23, 24, 25, 26, 30 et 31 décembre 2019 et 1er et 2 janvier 2020

L'écocentre sera fermé pour la période des Fêtes à compter du lundi 23 décembre 2019 à 12 h jusqu'au 2 janvier 2020 inclusivement. Réouverture aux heures normales le 3 janvier 2020.

RÉTROSPECTIVE
Dominique Normand

Jusqu'au 31 janvier 2020

En décembre et janvier le musée sera fermé pour travaux.

Réouverture le 2 février!

La Maison amérindienne

maisonamerindienne.com

À ne pas manquer!

Atelier décoratif – Capteurs de joie
Samedi **14 décembre** à 13 h 30 et 15 h 30

Activité jeunesse – Le grand froid!
Vendredi **3 janvier** de 9 h à 16 h

Atelier créatif – Capteurs de rêves
Samedi **25 janvier** à 13 h 30 et 15 h 30

Journée pédagogique – Les Dénés et les Tlingits
Lundi **17** et mardi **18 février** de 9 h à 16 h

Les contes de saison pour tous – Hiver
Samedi **29 février** à 14 h

Camp de la relâche – Sur la piste des Amérindiens
Semaine du **2** au **6 mars** de 9 h à 16 h

Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

mbamsh.com

Vernissage *Reflet* – Samuel-Jacques Charbonneau
Dimanche **2 février** à 14 h

Journée pédagogique – Orange et multicolore
Lundi **17** et mardi **18 février** de 9 h à 16 h

Camp de la relâche – Pasticher l'art
Semaine du **2** au **6 mars** de 9 h à 16 h

Devenez membres en 2020!
Les Muséales de Mont-Saint-Hilaire j'y tiens, je les soutiens...

Les Muséales
de Mont-Saint-Hilaire